



Club Espace Aïkido
10 Rue de la Fraternité 69008 Lyon
N° d'Agrément 69. 08. 1399

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au sein de notre association pour la pratique de l'Aïkido.
Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous faire découvrir cet art martial.
Thibault Gardon Président du club

Photo

Nouvel
adhérent
uniquement

SECTION ADULTE - BULLETIN D'ADHESION SAISON 2021-2022 :

NOM : PRENOM :

NE (E) LE :/...../.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

COURRIEL :

TELEPHONE PORTABLE : TELEPHONE FIXE :

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'association (statuts de l'association et règlement intérieur mis à disposition de l'adhérent sur demande).

Je bénéficie également d'une période d'essai de 3 cours sur une période de deux semaines, à dater du premier cours d'essai.

Passée cette période d'essai, je m'engage à :

- remettre, si je suis nouvel adhérent, **un certificat médical de moins de trois mois** de non contre-indication à la pratique de l'aïkido ainsi qu'**une photo d'identité**,
- remettre, si je suis ancien adhérent, **l'attestation de santé** si mon dernier certificat date de moins de 3 ans sinon un nouveau certificat médical de moins de trois mois,
- souscrire **ma licence assurance FFAAA**,
- **m'acquitter du montant de la cotisation** en vigueur *avec la possibilité de payer en trois fois (par chèque bancaire uniquement) à l'ordre de « Association Espace Aikido » selon les dispositions en vigueur*,
- signer une fiche de présence (obligatoire pour les mineurs).

Toute inscription au club est due pour la saison en cours.

En aucun cas, le club Espace Aïkido ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect de mon engagement.

J'autorise mon enfant mineur (14 – 17 ans) à quitter sans autorisation le dojo et décharge l'intégrale responsabilité du club Espace Aïkido après son départ.

Concernant mon droit à l'image

Dans le cadre des activités du club associatif Espace Aïkido, des prises de vues peuvent être réalisées. Ces prises de vues pouvant figurer sur le tableau d'affichage, sur le site Internet du club, presse & média, ainsi que sur les publications des instances fédérales :

- je n'autorise pas** le club associatif Espace Aïkido, à utiliser toutes formes de prises de vues.
- j'autorise** le club associatif Espace Aïkido, à utiliser toutes formes de prises de vues. Je m'engage donc à ne pas poursuivre le club, si mon image apparaissait sur les supports cités ci-dessus.

Fait à Lyon le :/...../.....

Signature :

«Bon pour autorisation Parentale & pour valoir ce que de droit»

Pour mieux vous connaître : (facultatif mais très important pour le club)

• J'ai déjà pratiqué un art martial :

Non Oui Si oui lequel : Durée de pratique : Niveau :

• Comment nous avez-vous connu :

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mairie du 8 ^{ème} | <input type="checkbox"/> Pub & Journaux | <input type="checkbox"/> Stages & connaissance | <input type="checkbox"/> Guide des Sports de Lyon |
| <input type="checkbox"/> OSL Internet | <input type="checkbox"/> Affiches commerce | <input type="checkbox"/> FFAAA | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Forum des Associations | <input type="checkbox"/> Passage devant le club | <input type="checkbox"/> Site Internet Club | |

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'association ESPACE AIKIDO s'engage à ne pas communiquer ces données à des fins de prospections, y compris à d'autres associations sauf à la FFAAA (Fédération Française Aïkido Aïkibudo et Affinitaire, 11 rue Jules Vallès 75011 Paris)

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez du droit d'accès et de rectification pour toute information, pour toute information vous concernant.





Informations Espace Aïkido saison 2020-2021

Conditions d'inscription

Pour les nouveaux adhérents :

Avant de vous inscrire, vous avez la possibilité de faire **3 cours d'essai gratuitement** dans un délai de 2 semaines (soit 14 jours).

Attention! Au 4^{ème} cours, ou une fois les 14 jours écoulés, et ce, quel que soit le nombre de cours d'essais effectués, **il faudra être inscrit pour être autorisé à monter sur le tatami**. Il faut donc prévoir tous les documents nécessaires au dossier d'inscription avant la date butoir car **aucune dérogation** ne sera permise (risques liés aux assurances).

Pour les anciens adhérents :

Afin d'alléger la charge de travail de l'équipe d'accueil, mais également afin que l'association soit correctement assurée, l'inscription est obligatoire sous 2 semaines (14 jours) à partir du 1^{er} cours de reprise **sous peine de se voir refuser l'accès au dojo**. Il n'y aura **aucune dérogation** possible (on a toujours une bonne raison d'oublier de remplir son dossier d'inscription). Merci de prévoir à cet effet tous les documents nécessaires.

Les différentes possibilités pour pratiquer à l'Espace Aïkido

1. **L'inscription annuelle** : elle est de 210 €. Elle comprend le montant de la licence-assurance, la carte de membre de l'association et le montant des cours. Vous êtes de ce fait membre et licencié à l'Espace Aïkido. Cette formule donne :
 - l'accès à tous les cours de la semaine,
 - l'accès gratuit aux stages mensuels des week-ends,
 - la possibilité de remboursement d'une partie du prix des stages effectués dans l'année (hors stage d'été), sous condition de présentation des justificatifs de présence à ces stages (impérativement avant la fin de la saison) et sous condition de réinscription lors de la saison suivante. Ce sont les membres du bureau qui décident, selon certains critères (assiduité, investissement associatif, présence aux stages mensuels, etc) et en fonction des budgets, du montant de ces remboursements (qui seront effectués courant 1^{er} trimestre de la saison suivante).
 - le droit de vote aux assemblées générales de l'association.
2. Pour les pratiquants ayant une licence dans un autre club (qui sera obligatoirement à présenter aux responsables de l'association avant de monter sur le tatami) :
 - **Le forfait annuel** : il est fixé à 180 €. Il donne le droit d'accès à tous les cours en semaine. Pour les cours des stages mensuels des week-ends, une participation forfaitaire de 14 € sera demandée.